



Déclaration liminaire CTL audio du 17 décembre 2020

M. le Président,

Nous sommes convoqués cet après midi après un CHSCT ayant duré près de 4H ce matin. Pour garantir un dialogue social de qualité sans épuiser les participants, nous demandons à ce qu'une seule instance soit convoquée par jour, pour permettre de continuer les discussions sur une journée si nécessaire.

Rappelons qu'en mode « audio » un temps de 3H00 maximum par 1/2 journée serait souhaitable pour la qualité de nos échanges.

Sur le fond :

Nous sommes étonnés de ne pas avoir à l'ordre du jour de ce comité technique local le point sur les suppressions d'emplois dans le département : qu'en est il en termes de ventilation entre les différents grades ?

Cette information est d'autant plus importante que les demandes de mutations pour le mouvement général vont intervenir dans les prochains jours.

Dans le cadre du NRP , nous regrettons à nouveau que la direction n'est pas tirée les conséquences de la crise sanitaire en termes d'implantation des services « en plateau » au vu des règles sanitaires qui s'appliquent.

De plus, la crise sanitaire est telle qu'elle ferait presque oublier la crise sécuritaire qui sévit toujours dans notre pays : les collègues nous interpellent encore sur le manque de prise en compte de leurs peurs et des risques réels encourus à l'accueil, nous ne pouvons et ne devons pas le nier.

D'autre part, Télé – travail versus présentiel tendent à créer des tensions entre collègues dégradant les conditions de vie au travail : tout doit être fait pour limiter au maximum cet état de fait .

La crise sanitaire se prolonge et aujourd'hui, personne n'a de vision réelle sur sa fin, il est de la responsabilité de la direction de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité physique, mentale et matérielle de ses agents.

Nous demandons à ce que cette liminaire soit annexée au Procès verbal de ce comité technique local.